

0830075F
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE ALPHONSE KARR
185 AVENUE VICTOR SERGENT
83705 ST RAPHAEL CEDEX
Tel : 0498113910

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/02/2021

Réuni le : 19/02/2021

Sous la présidence de : Fabrice-Andre Escallier-Duront

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 19/02/2021

Sur la :

[] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[X] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Principal continue de commenter les documents joints en annexe.
Il donne des précisions sur le mode de calcul de la dotation globale. La dotation de 625 h est calculée de la façon suivante : 21 divisions x 29h = 609h.
A ce montant s'ajoute une enveloppe d'heures statutaires de 16h destinée à la mise en œuvre de l'association sportive ainsi que d'heures de labo pour les professeurs de sciences.

Lorsqu'on applique les horaires réglementaires à la structure pédagogique adoptée précédemment, 546 heures sont utilisées sur l'enveloppe totale de 625h, on ajoute les 16h d'heures statutaires.
Il appartient donc au Conseil d'Administration de décider de l'utilisation des 63h restantes.

Les choix opérés pour l'utilisation de la dotation supplémentaire

Le choix central est celui de maintenir la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé en dédoublant la classe à chaque fois que cet accompagnement est opéré. Il s'agit là d'une politique d'établissement qui vise à soutenir les élèves, qu'ils soient en difficulté ou non. Ce soutien se fera sur l'enveloppe des 63h d'autonomie de l'établissement.

- Mise en place de l'enseignement de complément, langues et cultures de l'antiquité (LCA) sur les niveaux 5ème-4ème et 3ème pour les élèves volontaires (5h).
- Proposer aux disciplines qui s'engagent dans la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé, des modalités d'apprentissage en effectifs réduits (50h).
- Mise en place de la chorale (1h)
- Mise en place de la section sportive handball (3h)
- Création d'un groupe supplémentaire d'italien (2.5h)
- Prévoir une réserve d'HSE pour mettre en place des actions d'accompagnement (1.5h)

Le choix a été fait de proposer de l'accompagnement personnalisé sur le cycle 4 à raison de 2h et 2h d'EPI.
Au niveau 6ème, les 4h d'enseignement de sciences se répartiront de la façon suivante : 1.5h en SVT et Technologie et 1h en Physique.

Le projet d'emploi de la dotation globale est rejeté.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	4
Contre :	10
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0